

0.7% du budget cantonal
Une goutte pour un monde solidaire

ENSEMBLE
contre la pauvreté
JE SIGNE !

Plus d'un milliard de personnes dans le monde continuent à vivre dans une extrême pauvreté et ne peuvent assurer leurs besoins vitaux : eau, alimentation, santé, logement, éducation, etc. Ce n'est pas une fatalité ! De nombreuses actions concrètes sont à notre portée pour contribuer à réduire les inégalités planétaires.

En 2001, le Canton de Genève s'est doté d'une loi pour financer la solidarité internationale à hauteur d'au moins 0.7% de son budget annuel de fonctionnement.

Dans une perspective de développement durable, il s'agit de soutenir des projets de coopération au développement, d'action humanitaire, de promotion de la paix et de défense des droits humains.

Plus de dix ans après son entrée en vigueur, cette loi n'est toujours pas appliquée : les montants consacrés par le Canton à la solidarité internationale stagnent toujours à 0.2% de son budget.

Ensemble, changeons cette situation inacceptable.

En signant, demandons à nos député-e-s de faire enfin appliquer la loi !

PÉTITION AU GRAND CONSEIL GENEVOIS

Nous, soussigné-e-s, demandons au Grand Conseil genevois d'augmenter dès 2014 la contribution du Canton pour la solidarité internationale de +0.1% par an, pour atteindre le 0.7% du budget de fonctionnement du Canton en 2018.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Merci de renvoyer ce formulaire avant le 31 juillet 2013 à : FGC, 6 rue J.-C. Amat, 1202 Genève.

Toute personne, indépendamment de sa nationalité, peut signer ! Pour signer en ligne : www.fgc.ch

INITIÉE PAR : La Fédération genevoise de coopération (FGC) et ses 63 associations membres : AccEd; Actionariat pour une économie durable; Action de soutien à l'enfance démunie; Agir avec les Scouts pour une Terre Meilleure; Aide suisse à l'action communautaire en Haïti; Association d'appui aux femmes Ituriennes (Congo); Association Alborada; Association Amis suisses - Villages dogons; Association CEAS-Genève; Association de solidarité Nicaragua - El Salvador ; Association Kallpa-Genève; Association Kombit; Association La Florida - Pérou; Association pour le développement des aires protégées; Association Protierradentro; Association Suisse des Amis d'Haïti; Association Suisse-Cameroun; ASSOTIC; ATD Quart-Monde; Cap Vert Genève; Caritas Genève - Service Coopération au développement; Centrale Sanitaire Suisse Romande; Centre Europe-Tiers Monde; Cinémas des trois mondes; Commission tiers-monde de l'Eglise catholique; Commission tiers-monde de l'Eglise protestante de Genève; Croix-Rouge genevoise; Déclaration de Berne, Comité genevois; E-CHANGER-Genève; Education et Futur; Enfants du Monde; Equiterre; Espace Femmes International; Espoir pour ceux qui ont faim; FIAN Suisse; Fondation le Balafon; Frères de nos Frères; Genève Tiers-Monde; Graine de Baobab Genève-Burkina; Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le développement; Helvetas Swiss Intercooperation, Section de Genève; HorYzon - Section genevoise; Humanitel; IDH Suisse; Institut de hautes études internationales et du développement; IRED.ORG; Les Jardins de Cocagne, Solidarité Nord et Sud; Madre Tierra Suisse; Magasins du Monde GE; Médecins de l'Espoir / Santé pour la Communauté; Mouvement Populaire des Familles, Genève; Mouvement pour la Coopération Internationale; Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière - Genève; Recherches et applications de financements alternatifs au développement; Soc. religieuse suisse des Amis (Quakers)- Genève; Swissaid Genève; Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs; Terre des Hommes Suisse; Tourism for Help; Traditions pour Demain; Uniterre - Commission Internationale; urbaMonde; Utopie Nord-Sud. La FGC reçoit des subventions de la Confédération, du Canton et de la Ville de Genève, ainsi que de 17 communes genevoises.

SOUTENUE PAR (état au 24 avril 2013) : Alliance Sud; Association Rien ne va plus; Caritas Genève; le CODAP; Eirene Suisse; NOE21; GSSA; Institut participatif pour le progrès de la paix (APRED); Peace Brigades International; Solidar Suisse; Waterlex (liste complète sur www.fgc.ch)

ENSEMBLE
contre la pauvreté
JE SIGNE !

FINANCEMENT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :

Il est temps d'appliquer la loi votée en 2001!

Que dit la loi ?

La loi sur le financement de la solidarité internationale de 2001 précise :

Art. 1 La République et canton de Genève, en tant que Cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale.

Art. 2 Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'art. 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0.7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne.

En 2012, les citoyennes et citoyens de Genève ont adopté une nouvelle Constitution qui mentionne expressément l'engagement de l'État pour la solidarité internationale.

Pourquoi le 0.7% ?

En 1970, l'Assemblée générale des Nations Unies a préconisé que les États industrialisés consacrent 0.7% de leur revenu national brut à l'aide au développement. Cet objectif a déjà été atteint par six pays, dont la Suède et le Danemark, rejoints cette année par la Grande-Bretagne. Il est reconnu que, si l'ensemble des pays concernés allouait 0.7% de leur revenu national brut à la coopération au développement, l'humanité viendrait à bout de l'extrême pauvreté en seulement cinq ans !

La Suisse et le 0.7%

Sur le plan fédéral, les Chambres ont approuvé l'augmentation des engagements de la Suisse à 0.5% de son revenu national brut d'ici 2015. C'est le résultat d'une intense mobilisation d'associations de la société civile qui ont réuni, en 2007, plus de 200'000 signatures en faveur du 0.7%. Preuve que l'engagement citoyen porte ses fruits.

Solidarité internationale, de quoi parle-t-on ?

La solidarité internationale traduit la volonté collective de diminuer les inégalités, les injustices et les déséquilibres à l'échelle planétaire. Son objectif est la réduction de la pauvreté à travers la réalisation de projets de coopération au développement, de promotion des droits humains, de promotion de la paix ou encore d'aide humanitaire. Sa mise en œuvre repose sur l'engagement de professionnels et de bénévoles, le travail des associations non-gouvernementales et le partenariat avec les collectivités publiques.

L'engagement de Genève

Genève est fière de sa tradition humaniste. La présence de nombreuses organisations internationales sur son territoire fait partie d'une identité connue du monde entier. Ce rayonnement s'accompagne d'une exigence d'exemplarité dans sa contribution aux efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté. C'est donc à juste titre que le législateur a décidé, à travers la loi sur le 0.7%, d'un engagement fort du Canton pour la solidarité internationale.

Se donner les moyens d'agir

Face aux inégalités sociales et économiques qui se creusent, il est indispensable de contrer cette évolution tant chez nous que dans le monde. Ces deux axes doivent être menés en parallèle, tant il est vrai que la pauvreté et l'exclusion existent au Nord comme au Sud.

Augmenter de +0.1% par an le budget consacré à la solidarité internationale permettrait de dégager 8 millions de francs supplémentaires. Rien qu'à la Fédération genevoise de coopération, il manque 2 millions de francs en 2013 pour financer des projets de coopération au développement de ses membres prêts à l'exécution.

Une aide efficace

La coopération au développement améliore les conditions de vie de millions d'êtres humains chaque année. Même si les défis à relever restent immenses, elle peut se réjouir d'avoir contribué à réduire de plus de moitié la mortalité infantile mondiale, à permettre à des millions de familles paysannes de s'assurer un revenu décent, à faire reculer des maladies endémiques et à augmenter l'espérance de vie dans de nombreux pays.

Une aide contrôlée

La solidarité internationale est efficace lorsqu'elle est menée en partenariat avec les populations concernées. Elle va bien au-delà d'un simple transfert financier ou technique. Le choix attentif des partenaires de terrain et le contrôle de l'utilisation des fonds alloués sont les piliers d'une gestion rigoureuse des projets soutenus. La transparence des comptes est assurée par l'examen des rapports financiers et le recours à des audits.

Pour être cohérents avec nos valeurs et assurer la crédibilité de la Genève internationale, il est temps de faire appliquer la loi votée en 2001.

0.7%

**DU BUDGET CANTONAL :
UNE GOUTTE POUR UN
MONDE SOLIDAIRE**

**FAISONS APPLIQUER LA LOI
VOTÉE EN 2001 !
SIGNONS LA PÉTITION**